

Le ministre a parlé de l'Organisation des États américains. Je suis surpris qu'il ne soit pas allé plus loin, mais je répète que les responsabilités du pouvoir et ce qu'on apprend en l'exerçant font souvent changer d'avis. Je voudrais signaler que les paroles qu'il a prononcées il y a quelques mois, soit en janvier 1963, étaient une répétition des paroles dites par le premier ministre. Comme en fait foi le compte rendu à la page 3225, il a déclaré:

Existe-t-il, à l'heure actuelle, une planification et une coordination générale des efforts du gouvernement qui cernent de façon complète un problème particulier de nos relations extérieures sans perdre de vue les problèmes dans les domaines où le Canada peut exercer une influence?

Puis il a fait remarquer qu'un des endroits où nous pourrions exercer notre influence serait au sein de l'Organisation des États américains. Voici les paroles qu'il prononçait dès le 7 septembre 1961, comme en fait foi le compte rendu à la page 8358 de cette année-là:

Le premier ministre nous a dit, il y a quelques mois, que nous aurions l'occasion de faire connaître notre sentiment sur l'opportunité qu'il peut y avoir pour le Canada de participer à cette organisation. Pour ma part, je répète ma conviction que le temps est venu pour le Canada de prendre des responsabilités dans cette organisation.

Puis, en septembre 1961, le premier ministre actuel a souligné la nécessité de donner aux États-Unis des conseils de ce genre, comme nous l'avons fait, à bon droit, pendant la crise de Cuba. Il a dit que si nous voulions nous intéresser à ces événements, nous devions alors assumer nos responsabilités au sein de l'organisation qui s'occupe de ces questions, soit l'Organisation des États américains.

Le 24 janvier 1963, le secrétaire d'État actuel aux Affaires extérieures a déclaré ceci, comme en fait foi la page 3220 du hansard:

...m'est avis qu'il importe plus que jamais d'accepter l'invitation que nous adressent depuis longtemps tous les membres de l'Organisation des États américains et d'adhérer à cette organisation.

Je me demande ce qui est arrivé? Comment expliquer ce changement d'attitude? Je signale également...

L'hon. M. Martin: Je sais que mon honorable ami cherche à se montrer tout à fait objectif aujourd'hui, mais il conviendra, j'en suis sûr, que je n'ai rien dit cet après-midi qui permette de conclure que j'aie moi-même changé d'avis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comment peut-on se fier au sens des mots, monsieur le président? Il y a un an, c'était «maintenant»; aujourd'hui, le ministre nous dit que ce sera peut-être demain. Je n'aime pas parler de cela mais je pourrais en donner de nombreux

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

exemples. Comme en fait foi la page 3220 du compte rendu, il a aussi dit ce qui suit:

...la crise de Cuba a fait ressortir, elle aussi, la nécessité de la participation canadienne à l'Organisation des États américains.

Il insistait alors sur l'importance de notre participation à l'O.E.A. mais maintenant qu'il connaît mieux, il n'est plus aussi sûr. Prétend-il qu'il l'est? Je ne le crois pas car le problème est extrêmement épineux. Il est facile à régler, aux yeux d'un député de l'opposition, mais c'est une tout autre histoire pour celui qui siège sur les banquettes ministérielles et qui assume la responsabilité. Nous avons étudié la question soigneusement et nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait accroître le nombre de nos délégations commerciales et de nos missions diplomatiques en Amérique du Sud. Il est une chose que nous n'avons pas manqué de reconnaître. Lorsque j'ai visité l'Amérique centrale, il y a deux ans, partout on me disait que le Canada devrait devenir membre de l'O.E.A. Quand j'ai demandé pourquoi, on m'a répondu: «Afin que vous puissiez nous protéger contre les États-Unis.» Par suite de l'expérience qu'il a acquise, le gouvernement a-t-il découvert que la question n'est pas aussi simple qu'il l'avait cru pendant cinq ans? Ces questions reviendront sur le tapis lorsque nous nous formerons en comité.

M. le président: A l'ordre! Je dois maintenant quitter le fauteuil afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. l'Orateur suppléant: Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a présenté ses prévisions budgétaires au comité des subsides, il a dit qu'il aimerait déposer des copies du traité portant interdiction des essais d'armes nucléaires. Est-on d'accord pour que ce document soit déposé maintenant?

Des voix: Entendu!

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motions (documents), et les bills publics.

DEMANDES DE DOCUMENTS

CORRESPONDANCE AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LA TUTELLE DES SYNDICATS

L'ordre du jour appelle les avis de motion (documents).

31 octobre—Reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Martineau.

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre une copie de tous les télégrammes, lettres, communications et autres documents envoyés et reçus par